

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTÉ

> un outil au service des politiques locales

L'analyse de l'état de santé de la population et des différents facteurs qui le déterminent constitue le cœur de métier de l'Observatoire régional de la santé (ORS). La production de diagnostics territoriaux de santé est à ce titre l'un de ses axes de travail privilégié, et son équipe pluridisciplinaire dispose d'une expertise reconnue dans ce domaine. Pour réaliser ces travaux, l'ORS bénéficie d'un accès privilégié aux bases de données médico-administratives (notamment au Système national des données de santé - SNDS) et d'une expérience en matière d'enquêtes auprès des professionnels de santé et de la population.

L'ancrage de l'ORS dans les Pays de la Loire lui confère, par ailleurs, une bonne connaissance du paysage et des acteurs locaux de la santé, qui lui permet notamment de conforter et d'enrichir ses analyses.

UN DIAGNOSTIC POUR MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS DE SANTÉ D'UN TERRITOIRE

Un diagnostic territorial a pour objectif de décrire la situation sanitaire et sociale d'une zone géographique ainsi que les attentes de la population et des professionnels, afin d'identifier les forces et les faiblesses de ce territoire sur le plan des besoins de santé, de l'organisation des soins et de l'accompagnement des populations fragiles.

L'ORS des Pays de la Loire accompagne ainsi les acteurs locaux qui le souhaitent (collectivités, maisons de santé, établissements et services de santé ou médicosociaux, communautés professionnelles, équipes de soins...), pour conduire des démarches diagnostiques dans les territoires.

Ces travaux peuvent concerner un champ très large, ou cibler des thèmes ou des populations spécifiques : santé mentale, addictions, jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap, soins de premier recours...

Ces démarches diagnostiques consistent en une analyse croisée de différentes données locales disponibles ou collectées spécifiquement. Les données quantitatives permettent d'établir un état des lieux objectif de l'état de santé, de l'accès et du recours aux soins des habitants d'un territoire. Ces éléments peuvent être complétés et enrichis par des données qualitatives permettant de prendre en compte les perceptions des acteurs (professionnels, décideurs, habitants...) du territoire [Fig1].

ENCADRÉ 1 : LA SANTÉ : UN ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le vieillissement de la population, le maintien de la démographie médicale ou la réduction des inégalités territoriales de santé constituent des enjeux majeurs pour les collectivités locales. De même, l'accessibilité des services, des commerces, des loisirs, la gestion des crèches et des établissements scolaires, l'urbanisme, l'aménagement des infrastructures de transports, la gestion de l'eau et des déchets, l'habitat... sont des champs de compétences des collectivités locales mais aussi des leviers pour améliorer la santé des habitants.

Ainsi, indépendamment de leurs compétences réglementaires, une bonne connaissance des problématiques d'état de santé de leur population et de l'offre de soins dans ses différentes dimensions est primordiale pour la mise en œuvre, par les collectivités, de politiques territoriales favorables à la santé.



EN PRATIQUE

En fonction de la demande, l'ORS développe une démarche sur mesure, mobilisant des outils variés et réalisant une analyse plus ou moins détaillée. Trois types de diagnostics sont ainsi proposés [Fig1].

Tableau de bord

L'ORS, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), met en ligne un **panier d'indicateurs socio-sanitaires territoriaux** (PISSTER). Ces indicateurs décrivent la **démographie**, **l'environnement** physique et social, l'état et les **besoins de santé** de la population et l'**offre de soins et d'accompagnement** sur le territoire.

Disponibles à différents niveaux géographiques (départements, communautés de communes...), ils font l'objet de mises à jour régulières [www.santepaysdelaloire.com/chiffres-et-donnees-de-sante].

L'ORS peut également produire des tableaux de bord pour des échelles territoriales spécifiques (communes...).

Ces données peuvent faire l'objet d'une présentation (diaporama) et d'un accompagnement à leur lecture et à leur interprétation.

Diagnostic territorial

Les diagnostics territoriaux portés par l'ORS reposent sur :

- la **production d'indicateurs complémentaires** à ceux disponibles en ligne (PISSTER), choisis en fonction de leur pertinence vis-à-vis de l'objectif du diagnostic (contrat local de santé - CLS, maisons de santé pluriprofessionnelles - MSP, diagnostic gérontologique, politique de la ville...) [Encadré 2],
- l'**analyse approfondie** des données afin d'offrir une **vue d'ensemble** de l'état de santé, du recours aux soins de la population générale et de l'offre de soins sur le territoire, ou bien de **cibler un thème** (accès aux professionnels de santé, santé mentale, addiction, diabète...) ou **une population spécifique** (enfants, jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap...).

Cette analyse peut être enrichie par des **enquêtes quantitatives** (enquêtes en ligne, par téléphone ou en face à face, auprès de la population, de professionnels de santé ou du secteur médicosocial, d'acteurs associatifs...) ou **qualitatives** (focus groups, entretiens semi-directifs, panels d'experts, rencontres citoyennes, diagnostics en marchant...).

L'ORS peut porter seul les travaux nécessaires à la réalisation de ce type de diagnostic ou les mener en partenariat avec d'autres opérateurs (acteurs locaux, agences d'urbanisme, bureaux d'études ou consultants spécialisés).

Les diagnostics territoriaux prennent la forme d'un rapport et/ou d'une synthèse et peuvent faire l'objet d'une présentation (diaporama).

Diagnostic territorial partagé

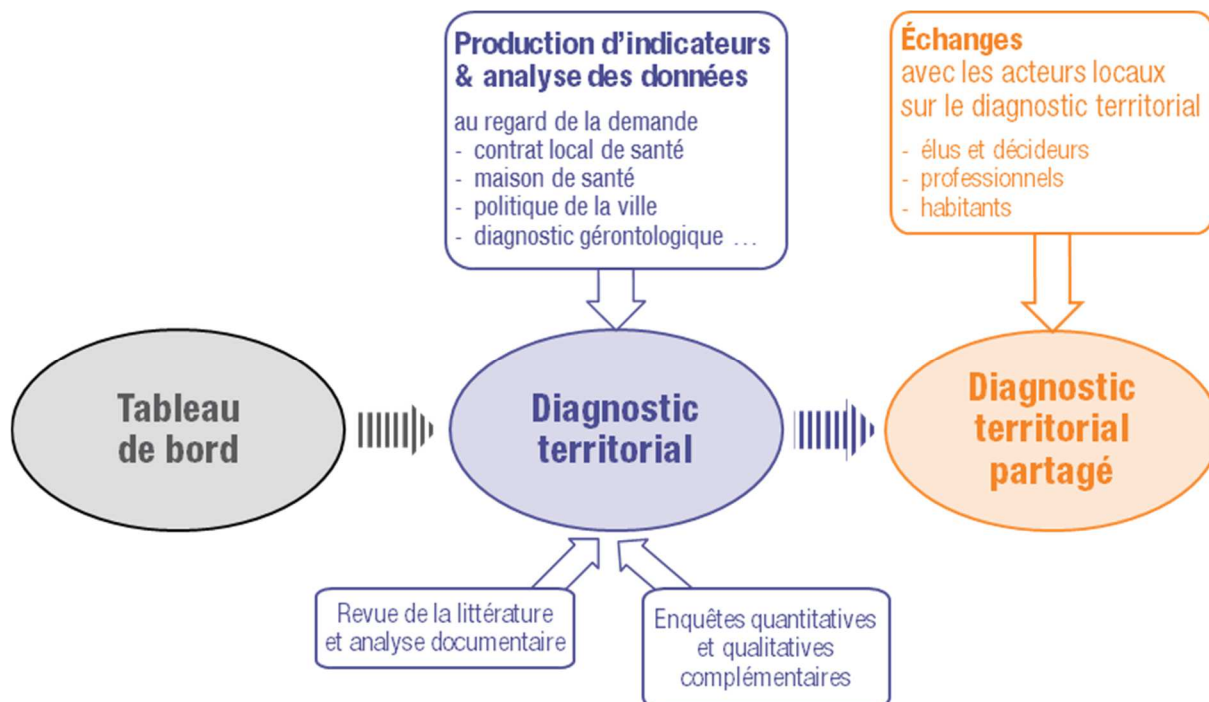
Afin de partager les constats issus d'un diagnostic territorial, de prendre en compte les besoins et attentes des acteurs locaux et de proposer des mesures concrètes à mettre en œuvre dans la continuité du diagnostic, une **démarche participative** peut être menée par l'ORS.

Outre la réalisation d'enquêtes qualitatives, cette démarche consiste à mettre en place, dès le début du diagnostic, un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des parties prenantes (élus ou décideurs, professionnels du secteur sanitaire, médicosocial et social, et habitants). Ce dernier participe à la définition de la méthode nécessaire à l'établissement du diagnostic (choix des indicateurs, méthodologie d'enquête...), discute les résultats observés et contribue à l'élaboration des recommandations ou des actions à mettre en œuvre dans une perspective générale d'amélioration de la santé et de l'accès aux soins.

Les diagnostics locaux partagés prennent la forme d'un rapport et/ou d'une synthèse et peuvent faire l'objet d'une présentation (diaporama).



Fig1 Démarche de diagnostic territorial de santé



Source : ORS des Pays de la Loire ; d'après Fnors

ENCADRÉ 2 : PRINCIPALES BASES DE DONNÉES MÉDICO-ADMINISTRATIVES MOBILISÉES PAR L'ORS DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC

La loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 confère à l'ORS un accès privilégié aux données du Système national des données de santé (SNDS) pour les Pays de la Loire. Ce système comprend :

- les données de l'assurance maladie : la base Shiiram (système national interrégimes de l'assurance maladie) rassemble notamment les données sur les patients (sexe, âge, bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), diagnostic de l'affection longue durée -ALD-...) et sur leur consommation de soins en médecine de ville (actes médicaux et dentaires, biologie, médicaments...).
- les données des établissements de santé : la base PMSI contient les informations relatives aux motifs médicaux des séjours en établissement de santé ainsi qu'aux actes médicaux réalisés à cette occasion en médecine-chirurgie-obstétrique (MCO), en soins de suite et de réadaptation (SSR), en hospitalisation à domicile (HAD) et en psychiatrie (Rim-P).
- les causes médicales de décès (Inserm CépiDc).

L'ORS mobilise également les données :

- du répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), relatives à l'identification, le diplôme, l'activité, le mode et la structure d'exercice des professionnels de santé,
- relatives aux passages dans les services d'urgences des Pays de la Loire,
- du Registre des cancers de Loire-Atlantique/Vendée.



EXEMPLES DE DIAGNOSTICS TERRITORIAUX RÉALISÉS PAR L'ORS

TABLEAU DE BORD

Diagnostique santé 2019

Ces diagnostics santé, élaborés dans le cadre du Projet régional de santé (PRS) 2018-2022 de l'Agence régionale de santé (ARS), se présentent sous la forme de tableaux de bord d'indicateurs décrivant la situation démographique, sociale et environnementale ainsi que l'état de santé par population et par pathologie. Ces diagnostics ont été établis pour les cinq départements de la région et les 28 territoires infradépartementaux d'animation définis par l'ARS. Ces données sont intégrées aux cartographies interactives PISSTER mises en ligne sur le site internet de l'ORS.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Profil santé 2018. Villes de Bouguenais, Couëron, Orvault, Rezé, Saint-Herblain et Sainte-Luce-sur-Loire Observation de la santé des Nantais. 2018

Ces diagnostics décrivent les principaux problèmes de santé des habitants ainsi que leurs pratiques en matière de recours aux soins de ville, à partir de l'analyse croisée de plusieurs sources de données. Ils offrent un regard sur les inégalités sociales et territoriales de santé, à l'échelle de la ville, ainsi que sur leurs évolutions au cours des dernières années. Cette étude a été réalisée à la demande des collectivités, en collaboration avec la CPAM de Loire-Atlantique.

La santé des habitants de la Carene. 2019

Ce diagnostic décrit les principaux problèmes de santé des habitants de la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carene), grâce à l'analyse croisée de données statistiques. Y sont notamment détaillées les caractéristiques sociodémographiques des habitants du territoire, des données d'état de santé par groupe de population et par pathologie. Ce document offre en outre un regard sur les inégalités territoriales et sociales de santé dans la région de Saint-Nazaire. Cette étude a été financée par l'Agence régionale de santé.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

Diagnostic local de santé. Communauté de communes Châteaubriant-Derval. 2018

Ce diagnostic établit un état des lieux objectif et étayé de la situation sanitaire et sociale du territoire à l'échelle de la Communauté de communes Châteaubriant-Derval. Il comprend l'analyse approfondie de données quantitatives, enrichie et mise en perspective par des entretiens menés auprès d'acteurs de la prévention et promotion de la santé et de rencontres citoyennes avec des habitants. Ce diagnostic a été réalisé à la demande de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie des Pays de la Loire.



Pour en savoir plus : www.santepaysdelaloire.com/ors/articles/diagnostic-locaux-de-sante